

Date de dépôt : 22 janvier 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Lefort : Logements temporaires pour sans-abris : la promesse de l'Etat sera-t-elle tenue ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 décembre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La réalité aujourd'hui est que la crise du logement que connaît Genève frappe d'autant plus cruellement les plus vulnérables d'entre nous, entraînant des coûts indirects énormes pour la collectivité.

Une association, Carrefour-Rue, reconnue d'utilité publique, œuvre depuis plus de 40 ans auprès des sans-abri et des plus fragiles de notre communauté. Cette association a proposé une solution provisoire de logements-relais. Cette solution, déjà présentée en 2012 au département d'alors, le DCTI, consiste en un projet d'habitations pour loger des sans-abris dans des conteneurs maritimes aménagés en studios. L'association demande à l'Etat la mise à disposition d'un terrain provisoirement vacant.

Pour le reste, et il est important de le relever, le projet est totalement porté et financé par Carrefour-Rue soutenue par des donateurs.

Cette association demande seulement la mise à disposition d'un terrain de 2 000 mètres carrés pour une durée déterminée. L'occupation prévue par des containers fait que le terrain serait libérable en moins d'une semaine, si nécessaire.

Cette association a par ailleurs toujours tenu ses engagements vis-à-vis de l'Etat en libérant dans les formes et les délais les logements mis à disposition par l'Etat.

Cette association attend depuis les mois la mise à disposition de ce terrain qui lui a été promis par l'Etat pour la fin de l'été 2013.

Nous venons de passer la mi-décembre 2013, qu'en est-il donc de cette promesse ?

Question que nous pourrions reformuler d'une façon plus constructive :

Comment et quand le Conseil d'Etat entend-il mettre à disposition un terrain permettant la construction de logements temporaires pour sans-abris financés par l'association Carrefour-Rue ?

Et résumer sous la forme suivante :

Logements temporaires pour sans-abris : la promesse de l'Etat sera-t-elle tenue ?

En remerciant le Conseil d'Etat par avance de la prompte réponse qu'il voudra bien apporter à cette question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Afin de répondre à la requête de Carrefour-Rue, le service de la valorisation a mené, dès le mois de novembre 2012, une recherche active de terrains au terme de laquelle il a sélectionné un certain nombre de parcelles en fonction de la zone, de l'emplacement et de la surface sollicitée par l'association. Malheureusement, une analyse plus approfondie a révélé que ces parcelles étaient avant tout affectées comme terrains de réserve dans le cadre d'échanges permettant de faciliter le démarrage rapide d'opérations de valorisation (construction d'immeubles de logements). L'Etat n'a donc pas pu accéder à la demande de Carrefour-Rue.

Au terme de ces investigations, le département de l'urbanisme a, par courrier du 8 mars 2013, informé Carrefour-Rue qu'aucun objet répondant à sa demande n'avait pu être identifié. Il a indiqué aussi que, si une opportunité se présentait, ses services demeureraient à disposition. Egalement, M. Noël Constant, fondateur et président de l'association, a été invité à poursuivre ses efforts en matière de prospection, mais à l'heure actuelle, il ne s'est pas manifesté auprès de l'office des bâtiments.

En dépit du fait que l'Etat ne s'est pas formellement engagé à mettre à disposition un terrain pour la fin de l'été 2013, contrairement à ce qui est affirmé dans le libellé de la question, les recherches se sont poursuivies et se sont orientées sur des villas. Dans le courant du mois d'octobre 2013, trois villas, sises ch. William-Rappard 29-31 à Bellevue, ch. Désiré 1 à Genève et ch. de Floraire 4 à Chêne-Bourg ont été proposées à la location. La première offre n'a pas été retenue par Carrefour-Rue, le loyer ayant été jugé trop élevé. L'association n'a pas donné suite aux deux autres propositions.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP